



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la Santé

**info**  
**covid19.lu**

**Je me fais  
vacciner!**



## **Notice informative de protection des données**

L'accès à un vaccin sûr et de qualité contre la COVID-19 constitue une partie décisive du dispositif national de lutte contre la pandémie.

Combinée aux autres éléments de la politique de lutte globale contre le virus, à savoir la prévention, le diagnostic et dépistage (tests), l'isolement des personnes infectées, le traçage et la mise en quarantaine des contacts, la prise en charge des patients COVID-19 ainsi que la sensibilisation et l'information, la vaccination jouera un rôle crucial pour sauver des vies, endiguer la pandémie, protéger le système de santé et de soins et contribuer au rétablissement de notre économie.

Dans ce cadre, les données personnelles des personnes invitées à se faire vacciner et des personnes vaccinées sont collectées et traitées par les responsables de traitement (à savoir l'entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel) suivants :

- › La Direction de la santé car elle a la responsabilité d'organiser et de gérer la campagne de vaccination mais aussi d'assurer le suivi de la sécurité et de la qualité des vaccins ainsi que l'adoption vaccinale (proportion de personnes vaccinées avec une certaine dose de vaccin au cours d'une période donnée) et la couverture vaccinale (proportion de la population considérée comme protégée par la vaccination, au terme d'une période donnée) nationales.
- › L'Inspection générale de la sécurité sociale car cette dernière identifie, sur base de la stratégie de vaccination, les personnes qui seront invitées à se faire vacciner.

Ces intervenants traitent les données personnelles conformément au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, ci-après le « Règlement »).

Les traitements de données personnelles de la campagne de vaccination sont effectués afin de (I) pouvoir inviter les personnes à se faire vacciner, (II) permettre aux personnes qui le souhaitent de se faire vacciner, (III) suivre la sécurité du / des vaccin(s) ainsi que sa / leur qualité, notamment au travers du suivi de son efficacité, et (IV) suivre l'adoption et la couverture vaccinale.

Ces traitements trouvent leur fondement légal dans :

- › Loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19
- › Loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé et la loi modifiée du 16 août 1968 portant création d'un Centre de logopédie et de services audiométrique et orthophonique
- › Loi du 4 juillet 2000 relative à la responsabilité de l'Etat en matière de vaccinations
- › Règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la Santé

**info**  
**covid19.lu**

Les catégories de données personnelles traitées par les différents intervenants dans le cadre de la campagne de vaccination sont les suivantes ; elles dépendent de la participation des personnes à la campagne de vaccination :

- › les données d'identification (nom, prénoms, date de naissance, sexe);
- › les coordonnées de contact (numéro de téléphone et adresse électronique) ;
- › le numéro d'identification national ;
- › le critère d'allocation du vaccin tel que défini par la stratégie de vaccination ;
- › les données permettant de déterminer la présence éventuelle de contre-indications, la présence de problèmes de santé ou d'autres facteurs de risque, et la survenue éventuelle d'effets indésirables ;
- › l'administration du vaccin (décision, date, lieu de la vaccination) ;
- › les caractéristiques de la vaccination (site d'injection, marque du produit vaccinal, numéro de lot, numéro d'administration et date de péremption).

Les données personnelles sont susceptibles d'être transférées par les différents intervenants aux destinataires suivants :

- › Le Centre des technologies de l'information de l'Etat, en charge d'envoyer les invitations et de mettre à disposition la plateforme de prise de rendez-vous, qui recevra les données d'identifications, les coordonnées de contact et le numéro d'identification national ;
- › L'Inspection générale de la sécurité sociale qui reçoit une partie des données relatives à l'administration du vaccin et aux caractéristiques de la vaccination afin de les mettre à disposition, sous forme pseudonymisée, des différents organismes publics de recherche à des fins de recherche scientifique.

Les données personnelles seront conservées par chaque intervenant pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à leurs obligations légales respectives. A titre d'exemple, la Direction de la santé conserve les données personnelles sur base des prescriptions de la loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

Chaque personne physique dont les données sont traitées dispose d'un droit de demander l'accès à ses données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où ces données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Elle dispose également du droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation ainsi que du droit d'obtenir leur effacement, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite et en justifiant de son identité.

- › Pour le traitement relatif à l'organisation et à la gestion de la campagne de vaccination ainsi qu'au suivi de la sécurité, de la qualité et de la couverture vaccinale, à la Direction de la santé - info\_donnees@ms.etat.lu - 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg ;
- › Pour le traitement relatif à la gestion des personnes à inviter à se faire vacciner, à l'Inspection générale de la sécurité sociale - igss@igss.etat.lu - 26, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données par courrier à l'adresse suivante : 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers → Faire valoir vos droits.